

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2013)  
**Heft:** 2000

**Artikel:** 2000e numéro pour quoi faire? : DP a cinquante ans et toutes ses dents  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014116>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# 2000e numéro pour quoi faire?

DP a cinquante ans et toutes ses dents

Rédaction - 29 juin 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23800>



Dans son [premier numéro](#), daté du 31 octobre 1963, *Domaine Public* constatait à quel point l'exercice de la pensée politique s'avérait difficile. «*Le détournement des richesses collectives est devenu moins apparent*», notions-nous, et «*l'on ne monte pas sur les barricades réclamer un frigo pour tous!*»

Comment agir, avec quel levier et pour vouloir quoi? nous interrogions-nous. Et de proposer les trois piliers d'une méthode de défrichement: imagination, description et extrémisme.

**Imagination.** Le fonctionnement de la société moderne ne relève pas d'une explication simple. Il ne se réduit pas à un concept passe-partout tel que le néo-capitalisme. Les ressources des sciences humaines ne sont pas de trop pour tenter de

comprendre un tant soit peu cette complexité.

**Description.** Les mécanismes du pouvoir échappent à la plupart de nos concitoyens, ce qui induit une certaine inefficacité politique. DP déclarait la guerre au confidentialisme: «*toute description dans ce pays a une valeur critique*», écrivions-nous.

**Extrémisme.** Non qu'il s'agisse d'en rajouter dans la radicalité des propositions. Notre extrémisme, plus modestement, consistait à rappeler de manière incessante la nécessaire réalisation des projets rabâchés, mais jamais réalisés. DP se donnait pour tâche de taper sans relâche sur le clou - aménagement du territoire, politique du logement, éducation permanente, planification notamment.

Deux mille numéros plus tard, la méthode est-elle toujours pertinente?

En un demi-siècle, le monde a changé. Les paramètres des Trente Glorieuses n'ont plus cours: croissance économique continue et soutenue, énergie abondante et bon marché, mobilité sociale en particulier. La conscience des interdépendances - celle de l'homme et de son environnement naturel, celle générée par la mondialisation,

celle qui lie la Suisse à l'Europe - s'est développée.

Pourtant la méthode reste valable.

La fin du monde bipolaire et la domination du modèle démocratique libéral ont plutôt obscurci qu'elles n'ont éclairé notre compréhension de la société. Les étiquettes idéologiques et les raccourcis terminologiques sont moins aptes que jamais à nous servir de boussole.

Il y a cinquante ans, un [Jean Meynaud](#) faisait figure de pionnier - et de dangereux agitateur! - en analysant les groupes de pression. Et DP innovait en publiant ses cahiers spéciaux sur le capitalisme helvétique ([DP 125-127](#) et [137-139](#)). Or, en quelques décennies, sociologie et science politique ont considérablement débroussaillé le champ du pouvoir. Et nombre d'organisations dites non gouvernementales scrutent d'un œil attentif les arcanes des institutions publiques comme privées. DP s'applique à relayer ces informations.

On connaît la force d'inertie du système politique helvétique. Les dossiers de l'AVS et de l'assurance maladie en sont actuellement les victimes. La réforme des institutions patine depuis des décennies. Et le silence sur le dossier européen

n'est rompu qu'en cas d'extrême nécessité, lorsqu'il faut bien répondre aux sollicitations de Bruxelles. D'où, à notre modeste échelle, la

nécessité de cet extrémisme d'insistance, de rappel. La continuité de la réflexion et la mise en contexte des dossiers s'imposent comme une

tâche civique, comme une exigence démocratique face au *zapping* médiatique et à la priorité donnée à l'événementiel.

## Asile: on entame la vraie réforme

Se donner les moyens de procédures rapides et équitables pour les requérants d'asile

Albert Tille - 20 juin 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23735>

Simonetta Sommaruga ne perd pas de temps. Quatre jours après le triomphe devant le peuple des mesures d'urgence durcissant la loi sur l'asile qu'elle a défendues sans défaillance, elle lance la consultation sur l'étape suivante.

Les critiques fusent à la gauche de son parti. Comment justifier une présence socialiste au gouvernement si c'est pour mieux faire accepter les détestables projets de la droite? Pour juger la politique de la conseillère fédérale sur l'asile, commençons par le début.

En mai 2010, le Conseil fédéral approuve le message sur une nouvelle modification de la loi sur l'asile. Au menu, la suppression des demandes dans les ambassades, le refus de l'asile aux objecteurs de conscience, un renforcement des mesures de contrainte et une accélération de la procédure. Simonetta Sommaruga hérite du projet lorsqu'elle entre au Conseil fédéral en novembre 2010.

En empoignant le dossier, elle accorde une importance prioritaire à l'accélération des procédures ([DP 1912](#)) qui devraient être concentrées pour l'essentiel dans des centres gérés par la Confédération. L'annonce de cette petite révolution est bien accueillie, y compris par les défenseurs de l'asile. Mais une réforme de cette envergure ne se réalise pas en un jour.

Dans son impatience à prouver sa volonté de serrer la vis aux requérants, le Parlement, après un bricolage législatif faisant appel à une procédure d'urgence discutable ([DP 1995](#)), a saucissonné le projet déposé en 2010, en ne retenant que les mesures qui fâchent les défenseurs de l'asile. Dans la campagne référendaire, les partisans de la révision urgente n'ont cessé d'avancer les mérites des mesures d'accélération de la procédure, pourtant pratiquement inexistantes dans le projet.

Simonetta Sommaruga a reconnu l'enfant qui n'était pas

d'elle, en affirmant cependant que le refus de l'asile aux objecteurs de conscience était simplement inapplicable. En défendant le projet, elle a joué la solidarité gouvernementale. En s'engageant, elle a sans doute aussi voulu se faire une vertu auprès des partisans de la rigueur pour mieux faire passer sa réforme [«pour des procédures rapides et équitables»](#).

Le projet mis en consultation est un peu moins ambitieux que ce qui avait été prévu initialement. Mais il en conserve les grandes lignes et en fixe les détails.

La capacité des centres de la Confédération passera de 3'000 à 5'000 places. Pour éviter le gigantisme, il y aura 3 ou 4 centres coordonnés entre eux dans les cinq régions où sont actuellement les centres d'enregistrement. Ce modèle a été approuvé par la Conférence nationale sur l'asile qui regroupe la Confédération, les cantons et les communes. C'est là que seront traitées